

# MIEUX INTÉGRER LA PARODONTIE DANS SA PRATIQUE QUOTIDIENNE



Session du 10/04 au 30/06/2023

Action DPC : Programme intégré



1 100 € TTC

Réf. DPC 98902325006



12 h



Effectif max. par session : 200

## PUBLIC CONCERNÉ et PRÉREQUIS

Formation à destination des  
**CHIRURGIENS-DENTISTES EXERÇANT EN FRANCE**  
soit en libéral, soit en tant que salarié d'un centre de santé dépendant de l'ANDPC, d'un centre hospitalier ou d'un cabinet indépendant.

**OMNIPRATICIEN**

Aucun prérequis nécessaire

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mettre à jour ses connaissances sur les maladies parodontales et les facteurs de risque associés en fonction des données scientifiques actuelles.
- ✓ Établir le diagnostic des maladies parodontales, à partir d'outils diagnostiques simples et connaître et utiliser avec pertinence les examens complémentaires (radiologie, test microbiens, ...)
- ✓ Connaître les enjeux thérapeutiques et établir un plan de traitement parodontal raisonné fondé sur les preuves scientifiques.
- ✓ Motiver son patient à la réalisation et à sa participation dans le plan de traitement parodontal.
- ✓ Savoir mettre en place une stratégie efficace de suivi parodontal avec notamment une coopération efficace du patient.

## RÉSUMÉ

Dans cette formation, nous comprendrons que savoir diagnostiquer une maladie parodontale et la traiter est une étape essentielle et quotidienne de nos traitements.

Chaque plan de traitement est différent et il est donc nécessaire d'apprécier et de connaître pour chaque patient les facteurs de risques et leur influence sur les maladies parodontales, mais aussi les liens étroits avec certaines pathologies générales. Nous reverrons aussi la nouvelle classification des maladies parodontales qui prend en compte ces relations et permet donc d'établir un projet global de traitement, d'évaluer le pronostic des dents ainsi que les fréquences des maintenances.

Un module sera consacré à la thérapeutique non chirurgicale, ou traitement étiologique initial, qui implique de savoir enseigner l'hygiène orale, détartrer et surfer et connaître les prescriptions adaptées. La réévaluation oriente selon un arbre décisionnel la suite des soins qui s'inscrivent dans le plan de traitement global.

Nous évaluerons aussi quand passer à une phase chirurgicale, comment, avec quelles techniques et quels biomatériaux pour traiter les lésions osseuses ou les tissus mous qui seront autant d'éléments abordés dans cette formation. Enfin nous montrerons qu'il est évidemment utile de bien communiquer et de savoir motiver les patients pour réaliser, selon un protocole établi, des séances de maintenances qui sont la clef du succès à long terme.



## LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- 2 questionnaires d'autoévaluation
- Références bibliographiques à télécharger
- Fiches de synthèse
- Cas cliniques
- Diaporamas commentés (vidéos)
- Forum d'échange avec les formateurs

## L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



**Dr Corinne Lallam**  
Exercice Privé - Boulogne

Ancienne MCU-PH  
Docteurat d'Université  
Diplôme d'Université de Parodontologie  
Diplôme d'Université d'Expertise en Médecine Dentaire  
Membre du Bureau de la SFPIO



**Dr Marjolaine Gosset**  
Université Paris Cité – Hôpital  
Charles Foix AP-HP

Professeur des Universités en Parodontologie à l'Université  
Paris Cité  
Praticien Hospitalier à l'Hôpital Charles Foix  
Membre du Bureau de la SFPIO



**Dr Chloé Barbant**  
Exercice Privé - Boulogne

Ancienne Attachée hospitalo-universitaire  
Diplôme d'Université de Parodontologie en pratique clinique  
Membre de la SFPIO



**Dr Sébastien Melloul**  
Exercice privé - Nice

Ancien AHU-PH  
Diplôme d'Université de Parodontologie  
Diplôme d'Université de Chirurgie plastique parodontale  
Diplôme d'Université d'Esthétique dentaire  
Président de la SFPIO Côte d'Azur



**Dr Ronan Barré**  
Exercice Privé – Vic-Fezensac

Ancien AHU-PH  
Diplôme d'Université de Parodontologie  
Docteurat d'Université  
Ancien Président de la SFPIO Sud-Ouest



**Dr Ange Matthieu Martelli**  
Exercice Privé - Bastia

Diplôme d'Université d'Implantologie orale  
Diplôme d'Université de Chirurgie reconstructrice pré et péri-implantaire  
Diplôme d'Université de Parodontologie en pratique clinique  
Diplôme d'Université d'Expertise  
Président de la SFPIO Corsica



**Dr Loïc Calvo**  
Exercice Privé - Quint-  
Fonsegrives

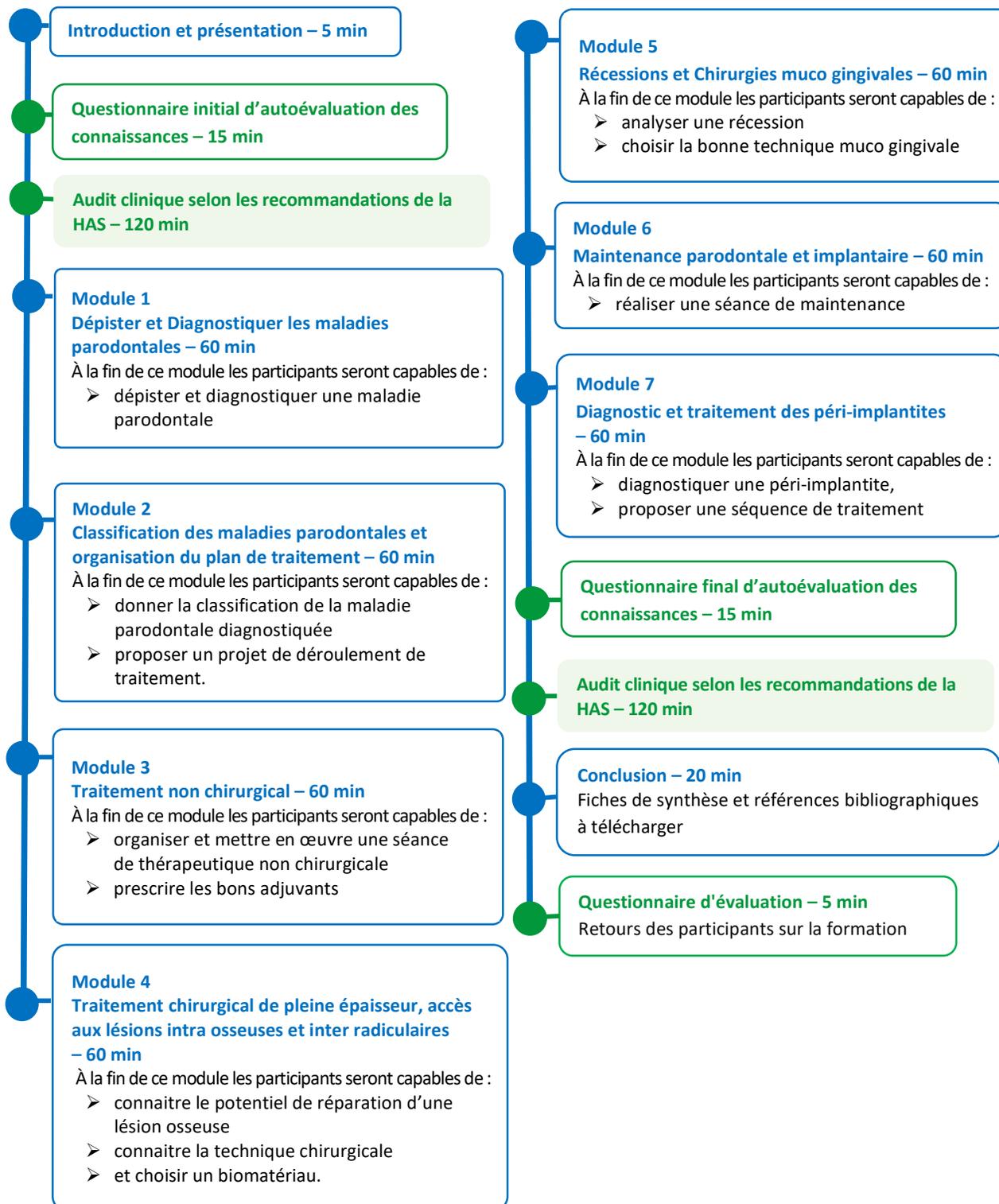
Ancien AHU-PH  
Diplôme d'Université de Parodontologie  
Diplôme Universitaire de Formation à la Recherche  
Epidémiologique en Odontologie  
Membre de la SFPIO



**Dr Damien Feuillet**  
Exercice Privé - Lyon

Ancien interne des hôpitaux  
Ancien AHU-PH  
Attaché hospitalier  
Président de la SFPIO Rhône Alpes

## DÉROULÉ DE LA FORMATION



## MODALITÉS DE VALIDATION



La formation est validée lorsque le participant l'a suivie dans sa globalité.



Les attestations de fin de formation sont déposées, après clôture de la formation, dans les espaces personnels ADF des participants ayant terminé leur formation.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

### Avant et après la formation



La comparaison des résultats du questionnaire initial avec ceux du questionnaire final, permet aux participants de mesurer l'acquisition de leurs nouvelles connaissances.

### En fin de formation



L'audit clinique réalisé en fin de formation sera complété par un plan d'action personnalisé d'amélioration des pratiques, envoyé à chaque apprenant.  
Les participants sont également invités à répondre à une enquête de satisfaction et à laisser leurs commentaires.

## MODALITÉS PRATIQUES



**Durée : 12 heures**

- 4 heures d'évaluation des pratiques professionnelles.
- Grille d'audit à remplir en début et fin de formation.
- 8 heures de formation à suivre à son rythme et à compléter avant la date de fin de session.

### FRAIS D'INSCRIPTION

**1100 €**



### Inscription

En ligne uniquement, sur [formationdpc.adf.asso.fr](http://formationdpc.adf.asso.fr)  
du **8 mars au 11 avril 2023**  
pour la **session** (10/04-30/06)



### Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles auprès d'ADFDPC-Formation ?  
Nous vous invitons à contacter par mail notre référent handicap  
Johanne Arondal avant de vous inscrire  
[johanne.arondal@adf.asso.fr](mailto:johanne.arondal@adf.asso.fr)

### Contact



[contact@adfdpc-formation.fr](mailto:contact@adfdpc-formation.fr)



01.58.22.17.20

## PRISE EN CHARGE

➤ Les **CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX** (installés ou remplaçants thésés) et/ou **SALARIÉS DE CENTRES DE SANTÉ CONVENTIONNÉS, EXERÇANT EN FRANCE** (métropole et DOM) sont éligibles à une **prise en charge par l'ANDPC de 598 €** (versés à ADFDPC-Formation au titre des frais pédagogiques) lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- ✓ disposer du nombre d'heures nécessaires dans son forfait DPC (à consulter sur [agencedpc.fr](http://agencedpc.fr))
- ✓ être inscrit à la formation auprès d'ADFDPC-Formation.
- ✓ être inscrit à la formation auprès de l'ANDPC.
- ✓ suivre la formation dans son intégralité.
- ✓ remplir à l'issue de la formation l'attestation sur l'honneur de participation.

Après sa formation, le praticien **percevra une indemnisation de 502 € versée par l'ANDPC** sur son compte. ADFDPC Formation prélèvera l'équivalent de ce montant sur la carte bancaire enregistrée lors de l'inscription, au titre de ses frais d'organisation.

➤ Pour les **SALARIÉS HOSPITALIERS**, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.